

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

**DÉLIBÉRATION n° 2018/12/18-14**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 18 décembre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** l'avis du conseil du SCASC en date du 29 novembre 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Création d'une nouvelle tranche de subvention à 40%  
et révision des tranches pour les activités sport et loisirs**

Le conseil d'administration approuve la création d'une nouvelle tranche de subvention à 40% ainsi que la révision des tranches pour les activités sport et loisirs conformément au document annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 18 décembre 2018

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université




## **Création d'une nouvelle tranche de subvention à 40% et révision des tranches pour les activités sport et loisirs**

 **Contexte :**

- Actuellement deux tranches de subvention : 60 et 80% (avec QF  $\leq$  14 000)

 **Objectif :**

- Le SCASC souhaite donner à tous les agents de l'université la possibilité de partir en voyage tout en garantissant un traitement plus équitable des situations financières des agents

 **Proposition validée en conseil de gestion du 29/11/2018 à l'unanimité :**

- Ajout d'une nouvelle tranche de subvention à 40% pour un QF  $\leq$  21 000